En partenariat avec l'ordre
des experts– comptables
d'Aquitaine

Section d'Apprentissage
du Lycée François Mauriac
1, Rue Henri Dunant - BP 140
33015 BORDEAUX Cedex

Tél. Lycée : 05 56 38 52 82
Tél./Fax SA : 05 56 86 24 18

lycée
François
MAURIAC
BORDEAUX

B T S C G O

**BTS
Comptabilité et
gestion des
organisations
par apprentissage**

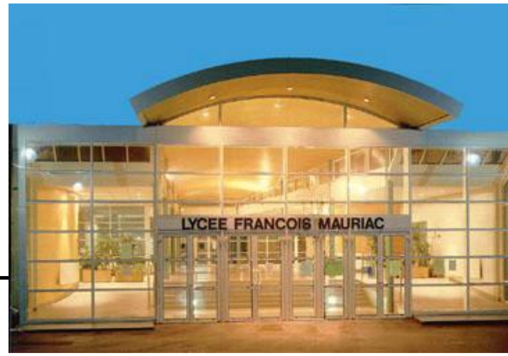

BTS COMPTABILITE ET GESTION DES ORGANISATIONS PAR APPRENTISSAGE

OBJECTIF :

Former des comptables et collaborateurs d'experts comptables dynamiques. Le contrat d'apprentissage permet aux jeunes d'acquérir une qualification sanctionnée par le BTS *CGO* et une expérience en entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION *:*

Titulaire d'un Bac général, technologique, professionnel ou d'un brevet de technicien, Jeune de moins de 26 ans.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT *:*

Dépôt de dossier de candidature à partir du mois de juin
Convocation pour les entretiens de motivation à partir de fin juin.

STATUT *:*

Salarié et étudiant
L'intégration au lycée devient définitive après signature d'un contrat d'apprentissage d'une durée de 24 mois avec l'entreprise d'accueil.

DEBUT DES COURS *:* **1 Septembre 2009.**

DURÉE DE LA FORMATION *:* **2 ans**

COURS *:* **Au Centre de Formation - rythme des cours : 35h/semaine**
805 heures la première année 700 heures la deuxième année.

RYTHME DE L'ALTERNANCE *:* **15 jours au centre de formation / 15 jours en entreprise.**

ENSEIGNEMENT DISPENSE **:**

Enseignement général:

Culture et expression française, Anglais, Mathématiques, Management, Economie générale et Droit.

Enseignement technique:

Comptabilité générale, comptabilité de gestion, étude du système d'information comptable et de gestion… Programme conforme au nouveau référentiel de certification du BTS *CGO* (Processus 1 à 10).

ASPECTS FINANCIERS *:*

Pour l'entreprise : des primes à l'apprentissage :

Prime annuelle : 1200 €/an
+ 4 Bonus applicables et cumulables de 400 € (selon critères)
+ 2 Majorations applicables et cumulables de 400 € (selon critères)
Exonération totale ou partielle des charges sociales.

Pour le jeune : une rémunération (%SMIC*)

1ère année du contrat :	**18/20 ans**	**: 41%**
	21 ans et +	**: 53%**
2ème année de contrat :	**18/20 ans**	**: 49%**
	21 ans et plus	**: 61%**

*** SMIC au 01/01/2012 : 1398,40 € bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.**

CONDITIONS POUR ETRE MAITRE D'APPRENTISSAGE **:**

- **avoir un diplôme au moins du même niveau que celui préparé par l'apprenti(e) avec une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le métier.**

ou

- **Posséder une expérience professionnelle de 5 ans en relation avec le diplôme visé.**